

PLAN D'ACTION ANNUEL

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



ÉDITION 2008-2009

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Objectif du plan d'action	2
Notre engagement.....	2
Portrait de l'organisation	3
Groupe de travail	3
Lieux	3
Mesures déjà prises.....	4
Accessibilité physique.....	4
Accès à l'information.....	4
Accueil	4
Dotation	4
Ergonomie	4
Évacuation d'urgence	4
Formation et sensibilisation du personnel	4
Revue des mesures prises au cours de l'année 2007-2008	5
Engagements 2008-2009	6
Annexe 1 : Organigramme du Ministère	7
Annexe 2 : Personnes engagées dans le plan d'action 2008-2009	8

Édition 2008-2009
Plan d'action annuel à l'égard des
personnes handicapées

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
Octobre 2008
ISBN 978-2-550-54235-3 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-54236-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2008

Ce plan d'action a été adopté le
3 octobre 2008 par le groupe de travail sur la
planification de l'accessibilité.

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien
les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour
alléger le texte.

PRÉAMBULE

Depuis l'adoption par l'Assemblée nationale, en juin 1978, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), le Québec compte d'importantes réalisations en matière d'intégration des personnes handicapées à la société. Une série de mesures, de politiques, de programmes et de services ont été créés ou adaptés afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et de favoriser leur participation sociale. Par ailleurs, plusieurs lois et règlements ont été adoptés ou modifiés afin de garantir l'exercice des droits des personnes handicapées dans notre société.



OBJECTIF DU PLAN D'ACTION

Le 17 décembre 2004, la Loi a été révisée et contient, depuis, de nouvelles dispositions qui sont déterminantes pour l'avenir des personnes handicapées et leur famille, de leur communauté et de l'ensemble de la société québécoise.

Parmi celles-ci, une disposition nous interpelle davantage : nous avons l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public, annuellement, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées (art. 61.1).

Ce plan doit comprendre :

- l'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans notre secteur d'activité;
- la description des mesures prises au cours de l'année qui se termine;
- la description des mesures envisagées pour l'année qui commence.

NOTRE ENGAGEMENT

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de favoriser le développement économique et de conseiller le gouvernement en matière financière.

À ces fins, le rôle d'organisme central du ministère des Finances l'amène à conseiller le ministre ainsi que le gouvernement dans les domaines budgétaire, fiscal, économique, financier et comptable.

À l'exception des services offerts par Épargne Placements Québec, le Ministère ne fournit pas de services directs aux citoyens dans la majorité des aspects de sa mission. Toutefois, cela ne diminue en rien l'importance qu'accorde le Ministère en matière de qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à l'environnement de travail dans lequel évoluent ses employés.

Ce plan décrit les mesures prises par le Ministère, jusqu'à ce jour, pour éliminer ou prévenir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Il présente aussi les engagements du Ministère pour 2008-2009 qui visent à empêcher la création de tout nouvel obstacle et à éliminer progressivement ceux qui sont présents.

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Le ministère des Finances compte huit grands secteurs, tous appuyés par des unités de soutien, telles la Direction générale de l'administration, la Direction des communications ainsi que la Direction du secrétariat et de la coordination. On peut consulter les principaux mandats de chacun des secteurs en utilisant les hyperliens ci-après ou en visitant le site **Internet du Ministère**.

- Politique budgétaire et Économique
- Politiques économique et fiscale
- Droit fiscal et fiscalité
- Contrôleur des finances
- Politiques fédérales-provinciales et Financement, gestion de la dette et opérations financières
- Politiques relatives aux institutions financières et à l'encadrement des personnes morales
- Sociétés d'État et projets économiques
- Consultations et affaires publiques

Au 1^{er} avril 2008, le Ministère comptait 737 postes.

GROUPE DE TRAVAIL

Lors de l'élaboration de son premier plan d'action, le Ministère a constitué un groupe de travail chargé de planifier les mesures liées à l'accessibilité et d'en surveiller la mise en œuvre et l'efficacité. Ce groupe de travail doit tenir au moins une réunion par année et est formé des membres suivants :

- M^{me} Claire Massé, directrice générale de l'administration
- M^{me} Doris Bissonnette, agente de recherche – coordonnatrice du groupe de travail
- M^{me} Guylaine Rousseau, directrice des ressources financières et matérielles
- M. Paul L'Archevêque, directeur des ressources humaines
- M^{me} Catherine Piette, ergonomiste
- M. Gérard Turcotte, adjoint au directeur général des politiques aux particuliers

LIEUX

Le ministère des Finances a la particularité d'exercer ses activités dans cinq édifices situés à Québec ou à Montréal :

QUÉBEC

- 12, rue Saint-Louis
- 8, rue Cook
- 1058, L.-A.-Taschereau
- 333, Grande Allée

MONTREAL

- 380, Saint-Antoine Ouest

Ainsi, les interventions ou les mesures prises dans le cadre de nos engagements peuvent différer selon le lieu concerné. Les coordonnées des lieux et les personnes qui en sont responsables sont présentées à l'annexe 2.

MESURES DÉJÀ PRISES

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

- Les locaux du ministère des Finances, y compris les toilettes, sont adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Les corridors de nos édifices sont libres de tout objet pouvant entraver la circulation des personnes en fauteuil roulant ou de celles ayant une incapacité visuelle.

ACCÈS À L'INFORMATION

- Le Ministère dispose d'un site Internet conçu pour faciliter l'accès des personnes handicapées à l'information qu'il diffuse. En effet l'interface du site, les formats de documents ainsi que les outils de navigation ont été adaptés aux personnes ayant différentes limitations visuelles.
- À noter que les discours sur le budget, prononcés annuellement à l'Assemblée nationale, y sont disponibles en mode webdiffusion.

ACCUEIL

- Le personnel du centre d'appels d'Épargne Placements Québec est formé et sensibilisé à l'importance d'être vigilant quant aux besoins particuliers de sa clientèle.
- Épargne Placements Québec utilise le Service de relais Bell afin de pouvoir communiquer avec les personnes disposant d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS).

DOTATION

- Les pratiques de dotation du Ministère sont alignées sur les orientations et les exigences gouvernementales en matière d'accès à l'égalité. Le personnel de la Direction des ressources humaines assure la promotion de l'embauche de personnes handicapées auprès des gestionnaires. Des mesures d'évaluation particulières sont également prévues pour permettre l'accès à toute personne désireuse de postuler un emploi.

ERGONOMIE

- Dès son entrée en fonction, toute personne qui éprouve une difficulté particulière relativement à son poste ou à ses outils de travail peut profiter d'un service d'évaluation en ergonomie afin que ceux-ci soient adaptés à ses besoins.

ÉVACUATION D'URGENCE

- Un protocole d'évacuation d'urgence est en vigueur pour les personnes ayant besoin d'aide, notamment les personnes handicapées.

FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL

- La formation donnée aux webmestres comporte une partie qui traite des technologies de l'information adaptées et de la conception de sites Web accessibles.

REVUE DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2007-2008

DOMAINES	ENGAGEMENTS ANNONCÉS	MESURES ANNONCÉES	RESPONSABLES	SUIVIS
ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE	Veiller à ce que les accès extérieurs des édifices demeurent conformes et sécuritaires.	Vérifier l'accessibilité à partir des stationnements intérieurs. Faire en sorte que les entrées ainsi que les stationnements extérieurs demeurent déneigés et déglacés.	Service des ressources matérielles.	Réalisé. En continuité.
MESURES D'URGENCE	Évaluer les mesures d'évacuation par rapport aux accompagnateurs.	Faire en sorte que les accompagnateurs sont connus des collègues de travail. Identifier des remplaçants.	Direction des ressources humaines.	Réalisé. En continuité.
ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE	Assurer la mise à jour continue des informations relatives aux conditions particulières.	Inciter les personnes concernées à faire part des changements qui peuvent affecter leur condition et veiller à ce qu'elles sachent à qui en faire part.	Direction des ressources humaines et Direction des ressources financières et matérielles.	Réalisé. En continuité.
ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS	Veiller à ce le poste de travail, ou tout autre aménagement, soit prêt et conforme aux particularités de l'employé, et ce, dès son entrée en fonction.	Vérifier si le système « C2 » permet de gérer les besoins particuliers des personnes handicapées. Effectuer les modifications nécessaires, le cas échéant.	Direction principale des systèmes d'information et Direction des ressources humaines.	Vérification réalisée. Toutefois, la mesure diffère de ce qui avait été annoncé. Le secteur de la dotation avise plutôt les personnes-ressources concernées (ergonome, coordonnateur des mesures d'urgence, etc.)
SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	Assurer un suivi des besoins et du degré de satisfaction des personnes concernées.	Communiquer, de façon périodique, avec les personnes qui ont un handicap pour connaître leur degré de satisfaction par rapport aux mesures prises.	Direction des ressources humaines.	Mesure révisée. Les personnes sont invitées, dès leur arrivée, à faire part en tout temps de leurs besoins et de leur degré de satisfaction.

ENGAGEMENTS 2008-2009

Aux engagements réalisés par le Ministère en 2007-2008 et qui s'inscrivent dans la continuité s'ajoutent les engagements suivants pour 2008-2009 :

DOMAINE	ENGAGEMENTS	MESURES	RESPONSABLES
INFORMATION	Faire connaître le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Annoncer le dépôt du plan d'action sur le site Web du Ministère et inviter le personnel à en prendre connaissance et à transmettre ses commentaires.	Direction des ressources humaines. Direction des communications.
SENSIBILISATION	Veiller à ce que, dans la réalisation de leurs mandats respectifs, les employés du Ministère apportent une réflexion sur la façon d'atténuer ou d'éliminer les obstacles potentiels.	Campagne de sensibilisation, rappels.	Direction des ressources humaines.
MESURES D'ÉVACUATION	Veiller à ce que les systèmes d'évacuation en cas d'urgence répondent aux besoins particuliers.	Pour chacun des édifices, vérifier les accès ainsi que le matériel particulier pouvant être requis en cas d'évacuation.	Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des ressources financières et matérielles et la S.I.Q.

RÉFÉRENCES

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., chapitre E-20.1)
- Site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec : www.ophq.gouv.qc.ca
- Site Internet du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca
- Site Internet de la Régie du bâtiment : www.rbq.gouv.qc.ca

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme du Ministère



ANNEXE 2 : Personnes engagées dans le plan d'action 2008-2009

Responsables des mesures d'urgence et substituts :

ÉDIFICES	RESPONSABLES	SUBSTITUTS
12, Saint-Louis Québec (Québec) G1R 5L3	Sophie TREMBLAY Direction des ressources financières et matérielles 418 644-8370 sophie.tremblay@finances.gouv.qc.ca	Marie-Andrée TURCOTTE Direction des ressources financières et matérielles 418 644-8407 marie-andree.turcotte@finances.gouv.qc.ca
8, Cook Québec (Québec) G1R 0A4	Thierry HAYET Direction principale des systèmes d'information 418 644-7836 thierry.hayet@finances.gouv.qc.ca	Paul-Émile VAILLANCOURT Direction de la gestion de l'encaisse 418 643-5706 paul-emile.vaillancourt@finances.gouv.qc.ca
1058, L.-A.-Taschereau Québec (Québec) G1R 5T2	Serge RIVERIN CF- Direction générale de la coordination et du support à l'évaluation des contrôles 418 643-3782 serge.riverin@cf.gouv.qc.ca	
333, Grande Allée Québec (Québec) G1R 5W3	Jacques BEAULIEU 418 521-6412	
380, Saint-Antoine Ouest Montréal (Québec) H2Y 3X7	Mario COUTURE Direction générale de l'encadrement du développement du secteur financier et des personnes morales 514 499-6563	René CLÉMENT Service à la clientèle SITQ 514 982-4705 rene.clement@sitq.com

Groupe de travail et coordonnées :

M^{me} Claire Massé, directrice générale de l'administration
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

M^{me} Doris Bissonnette, agente de recherche – coordonnatrice du groupe de travail
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4

M^{me} Guylaine Rousseau, directrice des ressources financières et matérielles
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

M. Paul L'Archevêque, directeur des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4

M^{me} Catherine Piette, ergonome
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4

M. Gérard Turcotte, adjoint au directeur général des politiques aux particuliers
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3